

MINISTÈRE DE LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE

Monsieur A. GOFFART

Directeur de la Direction de l'Urbanisme – A.A.T.L. – D.U.

C.C.N.- Rue du Progrès, 80, bte 1
1035 BRUXELLES

V/réf. : 09/pfd/164861
N/réf. : AVL/cc/XL-2.314/s. 378
Annexes : 1 dossier

Bruxelles, le

Monsieur le Directeur,

Objet : IXELLES. Chaussée de Wavre, 152. Construction d'une salle de sport pour l'athénée Charles Janssens.

(Dossier traité par : Véronique HENRY)

En réponse à votre lettre du 30 septembre 2005, sous référence, reçue le 5 octobre 2004, nous avons l'honneur de vous informer qu'en sa séance du 19 octobre 2005 et concernant l'objet susmentionné, notre Assemblée s'est prononcée comme suit.

Le projet porte sur la construction d'un hall de sport dans la grande cour de l'athénée Charles Janssens et sur l'aménagement d'un accès à cet équipement à partir d'un porche existant, chaussée de Wavre. A la lecture des documents, il ressort que l'étude s'est limitée à la seule salle de sport, sans prendre en compte l'interface de ce nouvel édifice avec le tissu urbain existant. Des problèmes de liaison apparaissent donc au moins sur trois points (la situation des différentes parcelles voisines n'est pas documentée):

- . le raccord du hall avec l'école
- . la relation du hall avec la Maison des Ecrivains-Musée Camille Lemonnier
- . la relation du hall avec la chaussée de Wavre.

Or, la bonne résolution de cette interface est essentielle dès lors que l'objectif escompté est de donner une plus-value au quartier. Par conséquent, si la CRMS ne met pas en cause l'utilité d'un tel équipement, elle considère que le projet risque d'avoir des conséquences préjudiciables au niveau patrimonial et de l'intérieur de l'îlot s'il n'était pas adapté.

Par conséquent, la CRMS émet les recommandations suivantes :

1. Raccord du hall avec l'école :

L'athénée Charles Janssens fut édifié en 1901 par les architectes Constant Bosmans et Henri Vandeveld. L'ensemble figure parmi les complexes scolaires remarquables de Bruxelles (voir Bruxelles Architecture Scolaire, Fondation Roi Baudouin, 1987). Il est contemporain de l'Institut de Sociologie du parc Léopold (Bibliothèque Solvay), édifié par les mêmes architectes, qui sont encore les auteurs du château Tournay-Solvay à Watermael Boitsfort (1898), de l'Ecole de Commerce du parc Léopold, (1903) et de la monumentale gare maritime du site de Tour et Taxis (1902-1910). Comme ces dernières constructions, l'athénée Janssens est emblématique de l'approche rationaliste de ces architectes et de leurs soucis en matière d'hygiène et d'éclairage. Le projet occupe la totalité de la grande cour et prévoit d'accoler le hall de sport à ce qui semble être un important mur mitoyen. Toutefois, les conséquences des transformations projetées sur l'intérêt éventuel des façades actuelles, sur le fonctionnement de l'école (récréation ?), sur celui des locaux existants et sur leurs qualités spatiales ne sont pas documentées. Ces aspects devraient être étudiés si l'on veut que cet équipement constitue aussi une amélioration pour le fonctionnement et la remise en valeur de l'école.

Il semble également qu'une réflexion sur l'école, la restructuration éventuelle de ses sous-sols et leur réappropriation (locaux techniques, vestiaires ou autres) aurait pu alléger le programme de l'équipement et, partant, diminuer son volume. A signaler que ces sous-sols sont particulièrement vastes puisqu'une voie ferrée y avait été installée pour transporter le charbon par wagonnets ! (voir *La mémoire des pierres. Bruxelles Architectures Scolaires*, Fondation Roi Baudouin, 1987)

2. Voisinage du musée Camille Lemonnier :

Le nouveau hall de sport, avec sa hauteur hors sol de 8,50 m (!), est implanté au droit du mur de fond de jardin de la Maison des Ecrivains – musée Camille Lemonnier. Ce monumental hôtel de maître néoclassique, rythmé par 4 travées de fenêtres et surmonté d'un fronton central, a été construit à la fin du XIXe siècle à l'emplacement de la fabrique de porcelaine de J.B. Cappellemans. Il constitue la plus imposante demeure qui ait été édifée le long de la chaussée de Wavre et comportait, à l'origine, un grand jardin et des communs à l'arrière (adossés au haut mur mitoyen de l'école). C'est au Bourgmestre Flagey et à Marie Lemonnier que l'on doit l'initiative, en 1946, de créer à cet emplacement la Maison des Ecrivains et le musée Camille Lemonnier. Cette propriété communale fut revendue en 1987 à la Communauté française et c'est lors de cette vente que la maison fut amputée de l'essentiel de son jardin. Celui-ci fut transformé en cours de récréation et seuls 6 m furent conservés attenants à la maison (pour une profondeur bâtie de 18 m !). Cette amputation constitue indiscutablement un handicap pour un hôtel particulier de cet intérêt, qui conserve le mobilier, la bibliothèque et une belle collection d'oeuvres d'art de Camille Lemonnier. Cette modification cadastrale est d'autant plus dommageable que l'intérieur de l'îlot est densément construit et qu'il est question aujourd'hui de bâtir entièrement la cour de récréation. Le projet actuel de créer, à moins de 6 m de la façade arrière du musée, un vis-à-vis aveugle de 8,50 m de haut (avec un faible recul de 1,50 m à partir de 3 m de haut) et une toiture plate de quelque 520 m² ponctuée de bulles en plexiglas, hypothéquera de manière irréversible l'intérêt de l'édifice et l'atmosphère des lieux. Le mur aveugle est représenté « verdurisé » sur la façade SO, mais la coupe montre clairement qu'une telle solution n'est pas réalisable. De toute manière, l'entretien de ce dispositif serait pour le moins aléatoire. La Commission déconseille très fermement la réalisation de l'intervention proposée. Elle suggère, dans tous les cas, de renoncer à la toiture plate et de recouvrir le hall de toitures à versants en zinc, ce qui permettra d'y incorporer correctement des verrières. S'il est possible de diminuer la hauteur du hall d'un niveau, seuls les pignons des toitures surmonteront le mur du musée et ils pourront être traités architecturalement. A défaut de réduction du gabarit, la CRMS préconise de renouer avec le rationalisme de l'école et de traiter ce hall comme un édifice situé en recul par rapport au mitoyen du musée (au minimum 3 ou 4 m), et comportant de vraies façades pignons traitées comme telles, renvoyant à la typologie des pignons existants en arrière-plan (voir façade SO).

3. L'accès à la salle de sport via la chaussée de Wavre :

La création d'un accès à la salle de sport depuis la chaussée de Wavre permet le fonctionnement de celle-ci indépendamment de l'école, ce qui est à encourager. Cependant, le raccord de ce passage avec le très beau porche d'entrée qui existe est malheureusement traité de manière très peu convaincante tant sur le plan technique que sur le plan esthétique. Ici encore, la CRMS propose de se raccorder correctement au porche existant par un pan de toiture incliné, recouvert de zinc. La CRMS déconseille très fermement le démontage du porche en question. Par contre, toutes les précautions seront prises pour le protéger par des panneaux fixes et rigides pendant toute la durée des travaux. La porte mérite également d'être restaurée avec soin.

Pour conclure, la CRMS demande à la Commune de poursuivre les recherches et études – y compris sur l'école même – en vue d'assurer une intégration correcte du nouveau hall de sport (du point de vue de sa volumétrie et de son expression architecturale), à la fois par rapport à l'école, par rapport au musée Camille Lemonnier – Maison des Ecrivains, et par rapport au porche d'entrée de la chaussée de Wavre. La Commission est prête à apporter son aide à ce sujet si la commune le souhaite.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments très distingués.

A. VAN LOO
Secrétaire

J. DEGRYSE
Président